



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

---

**Feu d'artifice de Monteux du 23 août 2024**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**27 mai 2024 à 12h00**

**MAIRIE DE MONTEUX  
28 PLACE DES DROITS DE L'HOMME  
CS50074  
84170 MONTEUX**

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Caractéristiques principales .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes .....	4
3 - Conditions relatives au contrat .....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation .....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Visite sur site.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
6.1 - Transmission électronique .....	7
6.2 - Transmission sous support papier .....	7
7 - Examen des candidatures et des offres .....	7
7.1 - Sélection des candidatures .....	7
7.2 - Attribution des marchés .....	8
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	8
8 - Renseignements complémentaires.....	8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	8
8.2 - Procédures de recours .....	8

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
**Feu d'artifice de Monteux du 23 août 2024**

Conception et réalisation « clé en main » d'un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumières » et des performances d'arts vivants, sur la base d'un thème et d'un scénario original préétabli par la Commune.

Le spectacle est prévu en soirée le vendredi 23 août 2024 sur le site de la Plaine des Sports à Monteux mais il est précédé de plusieurs parties préliminaires dont le contenu est précisé dans le cahier des clauses particulières et dans le scénario original, et qui font partie intégrante du marché.

Les prestations annexes au spectacle (billetterie, sécurité, etc...) sont assurées par la Commune.

Le spectacle est un spectacle payant pour lequel les spectateurs attendent une qualité supérieure.

Les candidats intéressés peuvent visualiser des vidéos de spectacles réalisés antérieurement :

- 2019 « Tu seras un homme mon fils » accessible sur : [Le Feu de Monteux 2019 - "Tu seras un homme, mon fils" - YouTube](#),

- 2022 « Génération Alpha » accessible sur : [Feu de Monteux 2022 "Génération Alpha" - La vidéo officielle - YouTube](#),

Ainsi qu'une série de photos du spectacle de l'année 2023 sur :  
<https://www.monteux.fr/je-decouvre/les-festivites/le-feu-de-monteux-2023>

Lieu(x) d'exécution :  
Plaine des Sports  
84170 Monteux

## 1.2 - Caractéristiques principales

- Conception et exécution d'un « Feu d'Art Vivant », concept événementiel innovant qui mêle spectacle pyrotechnique, musique, éclairages et performances artistiques du domaine des arts vivants tels que la danse, le chant, et les arts du cirque, sur la base d'un thème et d'un scénario original préétabli par la Commune, mais qui sera finalisé avec le titulaire du marché dans le cadre des réunions de préparation et de mise au point l'événement :

- Conception et exécution des parties préliminaires de l'événement (préambule, accueil et préparation du public) ;
- Conception du spectacle pyro-scénique incluant de la pyrotechnie qui est l'élément essentiel, un spectacle lumière, une bande son originale et des performances artistiques du domaine des arts vivants tels que la danse, le chant et les arts du cirque.

- Coordination de l'ensemble de l'événement avec l'objectif de proposer une expérience immersive aux spectateurs.

- Sonorisation du lieu du spectacle, matériel de scénographie, écrans géants, captations vidéo live de l'événement, régie propre à chaque composante du spectacle et régie générale.

Le budget prévisible pour cette prestation est fixé à 196 000 euros HT maximum. Ce budget est forfaitaire pour l'ensemble des prestations prévues au cahier des charges.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

La décision de ne pas allouer le marché est justifiée par le fait que les différentes composantes de l'événement doivent constituer un ensemble cohérent et complémentaire et qu'à ce titre, la coordination de l'ensemble des intervenants qualifiés est essentielle.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
92360000-2	Services pyrotechniques			
24613200-6	Feux d'artifice			
92312000-1	Services artistiques			

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En revanche, il imposera la solidarité du mandataire après la notification du marché, si un groupement sans solidarité du mandataire est proposé lors de la remise des offres

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Exécution de l'événement le vendredi 23 août 2024.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le scénario original de l'événement.
- Un plan du lieu du spectacle mentionnant la zone de tir et le positionnement des spectateurs

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants. En cas de groupement, la lettre de candidature indique les noms, les coordonnées et les prestations exécutées par chaque membre du groupement, et identifie le mandataire. Le candidat peut utiliser le formulaire DC1.	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.	Non
En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Une liste de références de spectacles effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (joindre des vidéos ou préciser l'adresse électronique où elles peuvent être consultées)		Non
Description des moyens techniques dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public (matériel, outillage, équipement)		Non
Description des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité		Non
Les certificats de qualification des personnes responsables de la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique		Non
Les agréments et autorisations nécessaires aux activités de pyrotechnie		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complétés	Non
Une décomposition du prix forfaitaire précisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coût des artistes intervenant dans le préambule puis dans le spectacle pyro-scénique</li> <li>- le coût du spectacle pyro-scénique en distinguant : la pyrotechnie (dont le montant total des pièces d'artifice mises en œuvre), la bande son originale, les performances artistiques, les lumières et la sonorisation, les grands écrans, la vidéo et les prestations de régie.</li> </ul>	Non
Une proposition de spectacle sur la base du thème et du scénario original préétabli par la Commune	Non
Un mémoire technique dont le contenu obligatoire est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ou les noms des concepteurs (pyrotechnie, bande son originale et lumières) ainsi que leurs CV en annexe ;</li> <li>• Le responsable de la régie événementielle ainsi que son CV ;</li> <li>• Le responsable de la mise en œuvre technique de la pyrotechnie ainsi que son CV ;</li> <li>• Le responsable de la mise en œuvre technique de la bande son originale ainsi que son CV ;</li> <li>• Le responsable de la mise en œuvre de la partie lumière ainsi que son CV ;</li> <li>• Le responsable de la mise en œuvre de la partie sonorisation ainsi que son CV ;</li> <li>• Le personnel qui sera mobilisé pour le jour du spectacle ;</li> <li>• L'organisation du spectacle de J - 2 à J + 1 ;</li> <li>• Une présentation des éléments principaux du spectacle ;</li> <li>• Les solutions proposées pour permettre de proposer une expérience immersive au public ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre et les caractéristiques des pièces d'artifice (calibre, origine), ainsi que le poids de matière active ;</li> <li>• La durée approximative de la partie pyrotechnie sur la durée totale du spectacle pyro-scénique ;</li> <li>• Les mesures prises pour limiter l'impact du feu d'artifice sur l'environnement (composants chimiques utilisés pour les pièces d'artifice, usage de matériaux biodégradables, traitement des déchets...) ;</li> <li>• Les modalités d'organisation de l'enregistrement des voix sur la bande son, s'il y a lieu.</li> </ul> </li> </ul>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Visite sur site

Une visite sur site est préconisée mais non obligatoire. Un plan du lieu du spectacle est joint au DCE. Le titulaire sera toutefois réputé avoir pris connaissance du lieu du spectacle avant de remettre son offre pour avoir une pleine connaissance de ses obligations.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de MONTEUX  
28 PLACE DES DROITS DE L'HOMME  
CS50074  
84170 MONTEUX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Se référer aux conditions générales d'utilisation du profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont, par ordre d'importance relative décroissante :

Critères
1. La valeur artistique du spectacle proposé, notamment : - la qualité des arts vivants qui seront intégrés à l'événement et leur adéquation avec le scénario, - les solutions permettant de proposer une expérience immersive au public, - l'équilibre et la synchronisation entre les différentes composantes du spectacle pyro-scénique, - l'originalité de la bande son.
2. La valeur technique au regard de la ou des personnes effectuant personnellement les prestations nécessaires de conception et de réalisation.
3. Les performances en matière de protection de l'environnement
4. Le prix des prestations

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes  
16 avenue Feuchères  
30941 NÎMES CS88010 CEDEX 9

Tél : 04 66 27 37 00  
Télécopie : 04 66 36 27 86  
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.